

Indemnités en

◆ Indemnité de continuité de service	
- Collège Maîtrise	125,32
- Collège Cadres	150,60
- DET et chefs de PC	182,37
◆ Indemnité horaire des dimanches et fêtes légales	4,44
◆ Indemnité horaire de nuit	
- Sédentaire Qualif A et H	2,66
- Personnel roulant	2,66
- Ind. Supplémentaire de milieu de nuit	0,20
◆ Indemnité journalière pour congés pris en période de moindre besoin	
- Taux a	10,79
- Taux b	7,26
◆ Indemnité d'astreinte	
- Qualification A et H Taux a	18,44
Taux b	91,27
◆ Indemnité de sortie	
- Taux a	2,70
- Taux b	10,79
◆ Indemnité journalière de conduite automobile	
Taux a ... 4,52 Taux b ... 9,65 Taux C ... 11,41	
◆ Indemnité fixe mensuelle de formateur permanent	
- (art.78)	101,99
◆ Indemnité horaire de face à face pédagogique	
- (art.79)	2,83
◆ Indemnité de saisie	
- SIR et ateliers centraux	3,99
- Autres établissements	0,46
◆ Indemnité de sujétions techniques liées à la vente	0,31
◆ Indemnité de sujétions Transilien	0,49
◆ Indemnité exceptionnelle de déménagement	
- Taux a	134,28
- Taux b	67,05
◆ Indemnité de port d'arme	178,70
Indemnité complémentaire de port d'arme.....	149,40

◆ Indemnité de caisse principale des gares	
- TC et TCP	59,33
- ACM et ACMP	53,71
- ACS et ACSP	48,80
- ACP	36,33
- Autres agents	
6ème	35,98
5ème	23,34
4ème	17,55
3ème	13,16
2ème	6,85
1ère	6,49
◆ Indemnité journalière de logement dans les emprises	
- Qualification A et B	5,85
- Qualification C et D	7,16
- Qualification E et F	8,44
◆ Indemnité de manoeuvre	
- Indemnité Journalière	0,95
- Indemnité horaire supplémentaire	0,48
◆ Indemnité journalière de tracteur	
- Taux a	1,58
- Taux b	4,54
- Taux C	12,84
◆ Indemnité de grue automobile ou portique transconteneur	
- Taux a	3,02
- Taux b	4,52
◆ Indemnité de contrôle, de retrait ou d'échange	
- Pour chaque procès-verbal établi	0,89
- Pour chaque bulletin ou titre retiré ou échangé	0,52
◆ Indemnité de connaissance de langue étrangère	
- Taux a (anglais, allemand, arabe, néerlandais)	73,90
- Taux b (espagnol, italien, portugais)	58,45
◆ Indemnité travaux pénibles ou dangereux	
- Taux normal (demi-journée)	1,16
- Peinture caténaire (par heure)	0,60
◆ Indemnités travaux spéciaux (journalière)	1,60
◆ Indemnités grands travaux massifiés (IN2974)	
- Indemnité journalière (art.4.1 & art.9.1)	12,85
- Indemnité mensuelle d'éloignement.....	214,19

◆ Indemnité pour travail dans les tunnels	
- Elément A	
k < 0,05	2,40
0,06 < k < 0,10	5,58
0,11 < k < 0,15	8,46
0,16 < k < 0,20	10,64
0,21 < k < 0,30	13,50
0,31 < k < 0,40	24,05
0,41 < k < 0,50	33,88
0,51 < k < 0,75	42,13
0,76 < k < 1	56,17
- Elément b	8,46
◆ Indemnité journalière pour travail dans les tunnels	
- Par demi-journée	0,92
◆ Indemnités journalières spéciales pour travaux de nuits effectués sur les installations fixes de l'Équipement	
. Taux a ... 4,58 nouveau taux a	8,14
. Taux b 6,96 nouveau taux b	10,18
- Indemnité supplémentaire (nuit du DI au LU)	9,16
- Indemnité fixe mensuelle spécifique sujétion EALE	53,55
◆ Indemnités trains travaux des agents équipements (art.82)	
- Par jour	9,65
◆ Indemnités au personnel utilisé sur Ligne Grande Vitesse	
- Indemnité journalière conduite ou accompagnement d'un train	
- d'un train TGV sur LGV	8,22
. Plusieurs trains Taux a	8,00
Taux b	13,16
- Indemnité mensuelle de conduite d'engin automoteur d'équipes caténaires	134,99
◆ Indemnités liées au bénéfice de l'accord cadre Mobilité RH0910	
- Indemnité de changement d'emploi	
. Taux a (formation < 1 an)	1 693,00
. Taux b (formation > 1 an)	2 257,00
- Participation supplémentaire aux frais engagés	42,00
- Indemnité compensatrice de double résidence (hors paris) maxi	321,00
- Indemnité complémentaire de mobilité (montant maxi) ..	6054,00
- Indemnité de perte d'emploi du conjoint	mini 5449,00
- Indemnité exceptionnelle de changement de résidence	
(standard)	
Toutes qualifications	
Célibataire, veuf, divorcé, séparé	
. sans enfant à charge	5529,00
. Agent seul avec enfant à charge ou agent marié	7618,00
. Par enfant à charge.....	375,00

Gratifications en

◆ Gratification horaire « professeurs »	
- Taux a	21,33
- Taux b	12,67
- Taux c	9,23
◆ Gratification horaire correcteurs	12,67
◆ Gratification activité tutoriale (art.107/RH0131).....	245,00
◆ Gratification pour découverte d'avaries (art100)	
- Taux standard	122,54
- Taux réduit	81,69
◆ Gratification d'enrayage	
- Taux journalier	2,70
- Complémentaire : élément « t »	0,38
Allocations en	
◆ Allocation horaire de nuit	
- Personnel sédentaire	1,18
- Supplémentaire de nuit Personnel Roulant	0,77
◆ Allocation mensuelle pour l'entretien d'un chien	173,71
◆ Allocation travaux particulièrement salissants	
- Par demi-journée	1,10
◆ Allocation blanchissage des blouses à titre impersonnel	0,77
◆ Allocation distinction honorifique	
- Médaille d'or	200,00
- Médaille d'honneur de vermeil, légion d'honneur, ordre national du mérite, médaille militaire	145,00
- Médaille d'honneur d'argent	92,00
- Allocation supplémentaire	40,00

◆ Allocation de déplacement du régime général

Allocations majorées

	1 ^{er} au 10 ^{ème} jours	11 au 30 ^{ème} jours
Qualifications F – G – H groupe I		
. par repas	21,72	19,52
. par découcher	43,44	39,04
. allocation complète	86,88	78,08
. réduction pour couchage	21,72	19,52

Qualifications C – D – E - TB groupe II Autres agents

. par repas	19,84	17,86
. par découcher	39,68	35,72
. allocation complète	79,36	71,44
. réduction pour couchage	19,84	17,86

Allocations normales

Qualifications F – G – H

. par repas	17,37
. par découcher	34,74
. allocation complète	69,48
. réduction pour couchage	17,37

Qualifications C – D – E - TB Autres agents

. par repas	15,84
. par découcher	31,68
. allocation complète	63,36
. réduction pour couchage	15,84

◆ Régime particulier de déplacement du personnel roulant

- Allocation horaire	
. jusqu'à la 5 ^{ème} heure de déplacement	1,45
. au-delà de la 5 ^{ème} heure de déplacement	2,22
- Allocation horaire supplémentaire pour chaque heure ou fraction d'heure de déplacement comprise entre 21h00 et 6h00	0,77

◆ Régime particulier des agents des brigades de la voie

- Allocation de panier	13,73
- Allocation de panier des brigades des grands centres	4,18
- Allocation de trajet – 2 roues : par km	0,12

◆ Allocation pour usage de bicyclette

- Taux kilométrique	0,06
---------------------------	------

◆ Allocation pour utilisation de véhicule à moteur

	8 000 km	+ 8 000 km
- Voiture kilométrage annuel		
. Nature du véhicule + 6 CV	0,56	0,34
. Nature du véhicule 4 et 5 CV	0,47	0,27
. Nature du véhicule < 4 CV	0,39	0,23

- Cyclomoteur (jusque 125 cm ³)	0,12
- Motocyclette (plus de 125 cm ³)	0,13

◆ Allocation mensuelle forfaitaire pour défaut de logement

- Allocation complète

	Qualification		
	F – G – H	C – D – E – TB	Autres agents
. 3 premiers mois	1 597,88	1 457,75	1 370,97
. du 4 au 6 ^{ème} mois	1 277,82	1 166,36	1 096,30
. du 7 au 9 ^{ème} mois	958,57	874,17	822,42
. du 10 au 12 ^{ème} mois	639,31	582,78	548,55
. à partir du 13 ^{ème} mois	479,28	437,09	410,81

- Allocation partielle

	Qualification		
	F – G – H	C – D – E – TB	Autres agents
. 3 premiers mois	399,47	364,44	342,74
. du 4 au 6 ^{ème} mois	319,46	291,59	274,08
. du 7 au 9 ^{ème} mois	239,64	218,54	205,61
. du 10 au 12 ^{ème} mois	159,83	145,70	137,14
. à partir du 13 ^{ème} mois	119,82	109,27	102,70

Union Régionale CFDT Cheminots PACA

19 Bd Bénédict – 13001 Marseille

Tel : 04.91.50.81.67 : region@cfdtcheminotspaca.com

www.cfdtcheminotspaca.com